Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-huitième session
Genève, 25-30 janvier 2016

EB138/1(annoté)
15 novembre 2015

Ordre du jour provisoire (annoté)

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

2. Rapport du Directeur général

3. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Le Conseil sera saisi à l'ouverture de sa session du rapport de la vingt-troisième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, qui doit se tenir les 21 et 22 janvier 2016.

4. Rapport des comités régionaux au Conseil exécutif

En 2012, dans la décision WHA65(9), l'Assemblée de la Santé a approuvé la proposition tendant à ce que les présidents des comités régionaux soumettent systématiquement au Conseil un rapport récapitulant les débats des comités. Le Conseil est invité à examiner les recommandations des comités régionaux.

5. Réforme de l'OMS

5.1 Vue d'ensemble de la mise en œuvre de la réforme

Le Secrétariat présentera au Conseil un rapport contenant des informations sur l'état d'avancement du processus de réforme en cours, un examen des progrès accomplis concernant les trois grands axes de la réforme, et des informations sur les indicateurs qui ont été établis pour mesurer la réalisation des objectifs de la réforme.

5.2 Processus de consultation des États Membres sur la réforme de la gouvernance

Le rapport fournira des précisions sur les résultats de la deuxième réunion à composition non limitée des États Membres sur la réforme de la gouvernance, qui doit se tenir à Genève les 10 et 11 décembre 2015.

5.3 Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques

Le Secrétariat rendra compte des résultats de la réunion intergouvernementale à composition non limitée convoquée en application de la résolution WHA68.9 (2015).

6. Maladies non transmissibles

6.1 La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

Le rapport du Secrétariat répond aux demandes contenues dans les documents suivants : la décision WHA67(9) (2014), le Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, approuvé dans la résolution WHA65.6 (2012), le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, adopté dans la résolution WHA34.22 (1981) et dans la résolution WHA61.20 (2008). Le Secrétariat fournira des informations au Conseil sur les points suivants : les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, et les progrès dans l'examen des questions renvoyées à la Commission du Codex Alimentarius pour action. Le Secrétariat rendra également compte sur les outils d'évaluation et de gestion des risques s'agissant des conflits d'intérêts en matière de nutrition et sur la promotion inconsidérée d'aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants. En particulier, le rapport présentera un ensemble de recommandations concernant les moyens de limiter la promotion inconsidérée d'aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants.

6.2 Projet de plan d'action mondial contre la violence

Pour faire suite à la résolution WHA67.15 (2014), le Secrétariat présentera au Conseil pour examen un projet de plan d'action mondial visant à renforcer le rôle du système de santé dans une riposte nationale multisectorielle à la violence interpersonnelle, en particulier à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants, sur la base des travaux pertinents de l'OMS.

6.3 Lutte contre les maladies non transmissibles : suivi des tâches confiées en préparation de la troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles en 2018

Le Secrétariat rendra compte au Conseil sur l'état d'avancement des tâches spécifiques confiées par l'Assemblée de la Santé et par l'Assemblée générale des Nations Unies en préparation de la troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles qui doit se tenir en 2018. Le rapport décrira notamment les progrès accomplis entre 2013 et 2015 dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020.

6.4 Le problème mondial de la drogue sous l'angle de la santé publique, y compris dans le contexte de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

À la demande de plusieurs États Membres, le Secrétariat fournira des informations sur la dimension de santé publique du problème mondial de la drogue, y compris dans le contexte de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

6.5 Relever les défis de la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière (2011-2020) : issue de la Deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière – le temps des résultats

À la demande d'un État Membre, le Secrétariat fournira des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie d'action des Nations Unies sur la sécurité routière 2011-2020 et sur les résultats de la Deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière – le temps des résultats, qui doit se tenir à Brasilia les 18 et 19 novembre 2015.

7. Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie

7.1 Suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé

Le rapport du Secrétariat passera en revue les efforts accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, l'accent étant mis sur les progrès régionaux et mondiaux, les facteurs de réussite et les questions qui restent à traiter.

7.2 La santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015 s'appuie sur les objectifs du Millénaire pour le développement mais fixe des buts beaucoup plus larges pour tous les pays. Le Secrétariat analysera ses répercussions pour la santé, y compris le rôle de l'Assemblée de la Santé dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7.3 Plan opérationnel pour faire avancer la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent

À la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, un soutien s'est exprimé en faveur de l'élaboration d'une stratégie mondiale actualisée et d'un cadre opérationnel connexe, dans le cadre des cibles liées à la santé du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Stratégie mondiale a été annoncée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en septembre 2015. Le rapport du Secrétariat définira les principaux éléments du cadre opérationnel ainsi qu'un processus et un calendrier pour son élaboration.

7.4 Action multisectorielle pour une approche du vieillissement en bonne santé prenant en compte toutes les étapes de la vie : projet de stratégie et de plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé

Le vieillissement rapide de la population se poursuit, les principaux changements intervenant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Comme demandé dans la décision WHA67(13) (2014), le projet de stratégie et de plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé devrait apporter une réponse globale destinée à favoriser le vieillissement en bonne santé tout en s'adaptant aux besoins de tous les pays.

7.5 Santé et environnement : projet de feuille de route pour une riposte mondiale renforcée face aux effets néfastes de la pollution de l'air sur la santé

La pollution de l'air est une importante cause évitable de morbidité, représentant 7 millions de décès par an. Le rapport fournira des informations au Conseil exécutif pour faire suite à la résolution WHA68.8 (2015) – la première résolution sur pollution de l'air et santé – qui priait le Directeur général de proposer à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé une feuille de route pour une riposte mondiale renforcée face aux effets néfastes de la pollution de l'air sur la santé et de rendre compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées pour atténuer ces effets.

7.6 Le rôle du secteur de la santé dans la gestion rationnelle des produits chimiques

À la demande des États Membres, le Secrétariat fournira des informations sur l'importance d'une gestion rationnelle des produits chimiques pour la protection de la santé humaine, et sur le rôle du secteur de la santé dans la gestion des produits chimiques. Les résultats d'une consultation du Secrétariat destinée à recenser les priorités d'action du secteur de la santé seront également présentés. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

8. Préparation, surveillance et intervention

8.1 Application du Règlement sanitaire international (2005)

Conformément aux résolutions WHA61.2 (2008) et WHA68.5 (2015), le Secrétariat présentera un rapport sur l'application du Règlement sanitaire international (2005) et sur l'action internationale menée en 2015 face aux événements et urgences de santé publique. Le rapport comprend également des informations sur les principales capacités requises de tous les États Parties.

- Rapport de la première réunion du Comité d'examen sur le rôle du Règlement sanitaire international (2005) dans le cadre de l'épidémie de maladie à virus Ebola et de la riposte

Conformément à la décision WHA68(10) (2015), le Secrétariat rendra compte au Conseil exécutif de la première réunion du Comité d'examen sur le rôle du Règlement sanitaire international (2005) dans le cadre de l'épidémie de maladie à virus Ebola et de la riposte.

8.2 Préparation en cas de grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux vaccins et autres avantages

Le Directeur général transmettra deux rapports au Conseil exécutif pour examen :

- un rapport biennal sur l'état d'avancement et les progrès de la mise en œuvre du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique, conformément aux obligations pertinentes stipulées à la section 7.4.1 du Cadre ; et

- un rapport sur les résultats de la Session extraordinaire du Groupe consultatif du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique qui s'est tenue à Genève les 13 et 14 octobre 2015. Le Groupe consultatif a reçu les avis des États Membres sur l'examen du Cadre et de ses annexes ainsi que ceux des différentes parties prenantes.

8.3 Éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique

Conformément à la résolution WHA60.1 (2007), le rapport du Secrétariat fournira des informations au Conseil exécutif sur les progrès des activités concernant la variole. Le Secrétariat fera rapport sur la réunion du Groupe consultatif indépendant réuni en juin 2015 – suite aux demandes formulées par le Conseil exécutif à sa cent trente-quatrième session et par la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé – pour conseiller le Directeur général sur les incidences pour la santé publique des techniques de biologie synthétique en rapport avec la variole. Des informations sur le déroulement de la dix-septième réunion du Comité consultatif de l'OMS de la recherche sur le virus variolique, qui se tiendra à Genève les 12 et 13 janvier 2016, et sur les inspections de sécurité biologique menées en 2014-2015 seront présentées à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.

8.4 L'action de l'OMS dans les situations d'urgence graves de grande ampleur

Conformément à la résolution EBSS3.R1 (2015), le rapport du Secrétariat donnera un aperçu des progrès accomplis par l'Organisation pour faire face aux situations d'urgence de niveau 3 en 2015. Il décrira l'ampleur et la portée de toutes les urgences auxquelles l'OMS a dû faire face pendant l'année, et comprendra également un résumé des activités de l'OMS dans chacune des six situations d'urgence de niveau 3 (Iraq, Népal, République arabe syrienne, République centrafricaine, Soudan du Sud et épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest).

8.5 Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens

En application de la résolution WHA68.7 (2015), un rapport sera présenté sur les options à disposition pour organiser une réunion de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens, et sur les résultats potentiels de celle-ci. Comme demandé dans la résolution, la réunion doit se tenir en 2016 en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.

8.6 Poliomyélite

En 2015, la transmission du poliovirus sauvage est à son plus bas niveau de l'histoire. La résolution WHA68.3 (2015) a reconnu que des progrès avaient été accomplis et a invité instamment les États Membres à appliquer pleinement et à financer le Plan stratégique pour l'éradication de la poliomyélite et la phase finale 2013-2018. Le rapport adressé au Conseil exécutif résumera les résultats des plans d'action d'urgence nationaux dans les pays encore touchés et l'application des recommandations temporaires au titre du Règlement sanitaire international (2005) concernant les urgences de santé publique de portée internationale. Le rapport confirmera également la date d'avril 2016 pour le passage coordonné au plan mondial du vaccin antipoliomyélitique oral trivalent au vaccin bivalent, et définira un calendrier révisé pour la certification mondiale de l'éradication de la poliomyélite et les incidences budgétaires connexes.

8.7 Promotion de la santé des migrants

La crise mondiale actuelle des réfugiés et migrants souligne qu'il est nécessaire de pouvoir disposer de moyens stratégiques coordonnés face aux conséquences pour les systèmes de santé et la santé publique de vastes mouvements de population, et de faire appliquer le droit aux soins de santé des populations concernées. En réponse à une demande des États Membres, le Secrétariat soumettra un rapport qui fournira une mise à jour sur l'application de la résolution WHA61.17 (2008) sur la question, ainsi que des informations sur les principaux problèmes de santé publique auxquels sont confrontés les réfugiés et les migrants, et qui envisage l'action future de renforcement des systèmes de santé des États Membres pour qu'ils puissent fournir aux réfugiés et aux migrants les soins de santé essentiels dont ils ont besoin à un stade précoce des déplacements de population et ultérieurement.

9. Maladies transmissibles

9.1 Épidémie de maladie à virus Ebola 2014 et questions soulevées : suite donnée à la session extraordinaire du Conseil exécutif sur l'épidémie d'Ebola (résolution EBSS3.R1) et à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé (décision WHA68(10))

- Point sur l'épidémie de maladie à virus Ebola en 2014 et réponse du Secrétariat aux autres questions soulevées

En réponse aux demandes formulées dans la décision WHA68(10), le Secrétariat présentera au Conseil un rapport passant en revue l'état d'avancement des travaux de l'OMS sur l'élaboration d'un nouveau programme en cas d'épidémies et de situations d'urgence ayant des conséquences sanitaires et humanitaires, à l'image des crises récentes, y compris l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest. Le rapport décrit les progrès accomplis en ce qui concerne la préparation organisationnelle de l'OMS, une riposte prévisible, compétente, fiable, réactive et responsable au niveau des pays, et les partenariats avec toutes les parties prenantes pour améliorer la préparation des États Membres. Le rapport porte également sur les travaux du Groupe consultatif sur l'action de l'OMS lors de flambées et de situations d'urgence ayant des conséquences sanitaires et humanitaires, ainsi que sur les progrès accomplis dans les domaines d'activité annoncés par le Directeur général dans son allocution aux États Membres à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2015.

- Options pour renforcer le partage d'informations sur les produits diagnostiques, préventifs et thérapeutiques et pour améliorer la capacité de l'OMS à faciliter l'accès à ces produits, y compris par la création d'une base de données mondiale, les fièvres hémorragiques étant prioritaires

Le rapport est établi conformément à la résolution EBSS3.R1 (2015), dans laquelle le Directeur général a notamment été prié de proposer au Conseil à sa cent-trente-huitième session des options pour renforcer le partage d'informations sur les produits diagnostiques, préventifs et thérapeutiques et pour améliorer la capacité de l'OMS à faciliter l'accès à ces produits, y compris par la création d'une base de données mondiale, les fièvres hémorragiques étant prioritaires. Le rapport examinera et analysera tout d'abord les options pour renforcer l'échange d'informations sur les fièvres hémorragiques et autres pathologies émergentes, en se concentrant sur l'Observatoire mondial de l'OMS sur la recherche-développement en santé ; et examinera ensuite des options pour faciliter l'accès aux produits diagnostiques, préventifs et thérapeutiques contre les maladies infectieuses susceptibles de donner lieu à des urgences de santé publique, à travers la mise en œuvre des orientations de l'OMS pour la recherche-développement dans le contexte des menaces pour la santé publique mondiale.

9.2 Projets de stratégies mondiales du secteur de la santé

- VIH, 2016-2021

La Stratégie mondiale du secteur de la santé contre le VIH/sida 2011-2015 approuvée par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA64.14 (2011) s'achève en décembre 2015. En mai 2014, la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, et le Secrétariat a été prié de rédiger une stratégie mondiale du secteur de la santé contre le VIH pour l'après-2015. Un projet de stratégie a donc été élaboré pour définir la contribution du secteur de la santé à la cible du Programme de développement durable à l'horizon 2030 consistant à éliminer l'épidémie de sida d'ici 2030. Le projet de stratégie a été élaboré conjointement avec des projets de stratégie mondiale sur l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles, en utilisant comme cadre commun la couverture sanitaire universelle. Le Conseil est invité à examiner le projet de stratégie mondiale du secteur de la santé contre le VIH 2016-2021.

- Hépatite virale, 2016-2021

La résolution WHA67.6 (2014) a notamment invité instamment les États Membres à mettre au point et à appliquer des stratégies nationales multisectorielles coordonnées pour prévenir, coordonner, diagnostiquer et traiter l'hépatite virale, en fonction du contexte épidémiologique local, et prié le Directeur général d'étudier la faisabilité de l'élimination de l'hépatite B et de l'hépatite C et les stratégies nécessaires à cette fin, en vue de fixer éventuellement des cibles mondiales. Une stratégie mondiale du secteur de la santé contre l'hépatite virale a donc été rédigée. Le projet de stratégie a été mis au point conjointement avec les projets de stratégies mondiales contre le VIH et contre les infections sexuellement transmissibles, en utilisant comme cadre commun la couverture sanitaire universelle. Le Conseil est invité à examiner le projet de stratégie mondiale du secteur de la santé contre l'hépatite virale 2016-2021.

- Infections sexuellement transmissibles, 2016-2021

En 2006, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA59.19, dans laquelle elle approuvait la Stratégie mondiale de lutte contre les infections sexuellement transmissibles couvrant la période 2006-2015. Le rapport final sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale (document A68/36 (G)) a été examiné à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en 2015, et les orateurs ont

souligné la nécessité d'élaborer une nouvelle stratégie. La Stratégie mondiale actuelle a donc été mise à jour et sera présentée au Conseil exécutif pour examen. La Stratégie, qui est alignée sur les autres stratégies mondiales du secteur de la santé, propose des solutions et interventions innovantes pour éliminer les infections sexuellement transmissibles et est liée aux objectifs plus larges du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le projet de stratégie a été mis au point conjointement avec les projets de stratégies mondiales contre le VIH et contre l'hépatite virale, en utilisant comme cadre commun la couverture sanitaire universelle.

9.3 Plan d'action mondial pour les vaccins

Le Conseil exécutif examinera le résumé d'orientation du rapport du Groupe consultatif stratégique d'experts de la vaccination (SAGE), qui évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action mondial pour les vaccins, ainsi que les recommandations concernant les mesures à prendre pour accélérer les progrès dans la réalisation des cibles du plan d'action et surmonter les obstacles restants à l'accès universel à la vaccination.

9.4 Mycétome

Le mycétome touche généralement les jeunes adultes, et en particulier les hommes entre 20 et 40 ans – généralement dans les pays en développement. Le manque d'éducation sanitaire ainsi que les faibles capacités de soins, de prévention et de lutte dans les régions où il est endémique entravent l'action contre la maladie. Le Secrétariat présentera un rapport complet sur la maladie, conformément à la demande qui lui a été faite lors des débats du Conseil exécutif sur la question à sa cent trente-septième session en mai 2015. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

10. Systèmes de santé

10.1 Personnels et services de santé

Le Secrétariat présentera un rapport sur le renforcement des personnels de santé, les soins infirmiers et obstétricaux, et la formation des personnels de santé. Le rapport décrira les progrès réalisés dans la mise en œuvre de trois résolutions sur les personnels de santé : les résolutions WHA64.6 et WHA64.7 (2011) et WHA66.23 (2013). Chaque résolution a facilité la collecte d'un ensemble de données mondiales qui a permis d'orienter le projet de stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030 (voir ci-dessous). Le rapport mettra également en lumière les efforts qui se poursuivent pour renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes efficaces en matière de soins infirmiers et obstétricaux et présentera une mise à jour sur la formation des personnels de santé.

Dans un second rapport, qui répond à une demande formulée dans la résolution WHA63.16 (2010) – à laquelle il a été donné davantage de poids dans la décision WHA68(11) (2015) – le Secrétariat présentera la synthèse des conclusions pour l'ensemble des Régions de l'OMS telles qu'elles ressortent du deuxième cycle de rapports nationaux pour évaluer l'utilité et l'efficacité du Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé (2010).

- Projet de stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030

En mai 2014, la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA67.24 (2014), dans laquelle le Directeur général a été prié d'élaborer une nouvelle stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé et de la soumettre pour examen à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. Le rapport qui sera soumis au Conseil exécutif pour examen présentera le projet

de stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030 dans le contexte de la couverture sanitaire universelle et des objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030. Le projet de stratégie mondiale repose sur une synthèse des données disponibles et sur un vaste processus de consultation et a pris en compte les informations reçues en retour des États Membres et d'autres parties intéressées. Enrichi par ce processus, le projet de stratégie mondiale est le fruit des réflexions récentes sur le triple retour sur investissement offert par l'emploi dans le secteur de la santé : croissance économique, amélioration de la santé et amélioration de la sécurité sanitaire mondiale.

- Cadre pour des services de santé intégrés centrés sur la personne

Conformément à la résolution WHA62.12 (2009), le Secrétariat a élaboré un cadre pour des services de santé intégrés centrés sur la personne, qui doit faire office de feuille de route pour les pays afin de favoriser et de guider les réformes visant à réorienter les services de santé en abandonnant les modèles verticaux, fragmentés, orientés sur l'offre, au profit de modèles qui placent les individus, les familles, les soignants et les communautés en leur centre, qui les entourent de services réactifs pour mieux répondre à leurs besoins et respecter leurs préférences, et qui sont coordonnés à la fois à l'intérieur du secteur de la santé et au-delà. Le cadre propose cinq buts stratégiques interdépendants et mesures connexes pour une action nationale visant à intégrer davantage les services de santé et à les orienter davantage sur la personne : 1) autonomisation et collaboration des personnes ; 2) renforcement de la gouvernance et de la responsabilité ; 3) réorientation du modèle de soins ; 4) coordination des services au sein du secteur de la santé et des autres secteurs ; et 5) création d'un environnement propice.

10.2 Évaluation globale de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle : rapport de situation

En mai 2015, la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA68.18 dans laquelle le Directeur général était prié notamment de procéder à une évaluation globale de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Conformément à la résolution WHA68.18, le Secrétariat soumettra un rapport dans lequel il fera le point des progrès de cette évaluation et exposera dans le détail à la fois les principaux points abordés depuis le début de la rédaction du rapport et la réponse apportée par le groupe de gestion de l'évaluation.

10.3 Suivi du rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement – prévision d'une réunion des États Membres à composition non limitée pour faire le point des progrès accomplis

Dans la résolution WHA66.22 (2013), dans le cadre du suivi du rapport du Groupe de travail consultatif d'experts, le Directeur général a été prié, notamment, de convoquer une réunion des États Membres à composition non limitée avant la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé pour examiner les progrès accomplis et poursuivre les discussions sur les questions restées en suspens concernant le suivi, la coordination et le financement de la recherche-développement en santé. Le Secrétariat soumettra donc un rapport indiquant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail stratégique et de l'organisation d'une réunion à composition non limitée en proposant un ordre du jour indicatif.

10.4 Produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits

La quatrième réunion du dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits s'est tenue à Genève les 19 et 20 novembre

2015. Le dispositif a examiné l'ensemble des activités en cours dans le cadre du plan de travail convenu et hiérarchisé, dont : l'élaboration de lignes directrices concernant les méthodologies de suivi et de traçabilité et les matériels de formation ; la création d'un réseau mondial de points focaux ; et la mise au point de matériels d'information et de sensibilisation. Le dispositif a par ailleurs examiné une mise à jour concernant une étude de l'impact socio-économique des méfaits des produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits, et un rapport sur les liens entre les différents travaux sur l'accès à ces produits médicaux. La méthodologie pour la révision du dispositif a également été examinée. Le document issu de la quatrième réunion constitue la base du rapport qui sera présenté à l'Assemblée de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

10.5 Lutter contre les pénuries mondiales de médicaments, et pour la sécurité et l'accessibilité des médicaments pédiatriques

Beaucoup de médicaments génériques plus anciens mais importants, et d'autres dont la production est plus limitée, figurent parmi les plus à même d'être sujets à des pénuries mondiales. Parmi les autres groupes de médicaments pour lesquels les stratégies de réglementation et les politiques de remboursement doivent encore être développées figurent les médicaments pédiatriques, les médicaments anticancéreux et les médicaments contre des maladies rares. En réponse aux demandes adressées par les États Membres, le Secrétariat soumettra un rapport indiquant qu'une approche mondiale de la question doit porter sur l'insuffisance de l'offre et les facteurs qui déterminent le marché.

11. Questions financières

11.1 Financement du budget programme 2016-2017

Le Secrétariat présentera un rapport sur les résultats du dialogue sur le financement et l'état du financement du budget programme 2016-2017.

11.2 Barème des contributions

Le Conseil sera invité à examiner le barème des contributions révisé, fondé sur le nouveau barème de l'ONU, ainsi qu'un projet de résolution recommandant son adoption par la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, avec effet la deuxième année de l'exercice 2016-2017.

11.3 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]

12. Questions administratives et juridiques

12.1 Évaluation : point de la situation et proposition de plan de travail pour 2016-2017

Conformément à la politique d'évaluation de l'OMS, le Secrétariat doit faire rapport chaque année au Conseil exécutif sur les progrès de la mise en œuvre du plan de travail biennal pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation. Alors que le rapport annuel est présenté au Conseil exécutif à sa session de mai, à sa session de janvier 2016, le Conseil sera saisi d'un rapport qui : a) fera brièvement le point des progrès du travail d'évaluation en cours ; et b) présentera, pour approbation par le Conseil, le plan d'évaluation proposé pour l'exercice 2016-2017, incorporant à la fois les évaluations institutionnelles et décentralisées prévues et mises au point en consultation au niveau de la direction à l'échelle de l'Organisation, et examinées avec le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance.

12.2 Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève

En mai 2015, la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a pris note du rapport du Directeur général faisant le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève, avant la présentation d'un rapport technique et financier complet à la cent trente-huitième session du Conseil exécutif. Ce rapport, qui repose sur les études préliminaires du projet retenu, apportera au Conseil de plus amples informations, sur lesquelles il pourra fonder sa recommandation à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé concernant la construction du bâtiment annexe, qui fait partie intégrante de la stratégie de rénovation complète.

12.3 Processus d'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé

Dans le contexte des règlements, résolutions et décisions applicables, le rapport fournira des précisions supplémentaires sur les points suivants : la situation des candidats internes au regard de leurs congés, le forum des candidats, le système de vote électronique et l'appui aux candidats désignés. Le rapport proposera également que le Conseil envisage de recommander que les candidats désignés s'expriment devant l'Assemblée de la Santé avant le vote.

12.4 Partenariats pour la santé hébergés par l'OMS

Dans la décision EB132(10) (2013), le Conseil exécutif a, notamment, prié le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif de passer régulièrement en revue les dispositions afférentes aux partenariats pour la santé hébergés par l'OMS. Ce rapport présentera une mise à jour générale sur les partenariats hébergés par l'OMS et le premier examen de ceux-ci, qui concerne le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et l'Alliance mondiale pour les personnels de santé.

12.5 Rapports des comités du Conseil exécutif

- Comité permanent des organisations non gouvernementales

Au cours de cette session, le Conseil sera saisi d'un rapport du Comité permanent des organisations non gouvernementales contenant, notamment, les recommandations du Comité sur les demandes d'organisations en vue de leur admission aux relations officielles avec l'OMS, et l'examen de la collaboration entre l'OMS et un tiers des organisations non gouvernementales en relations officielles avec elle pendant la période 2013-2015, ainsi que leurs plans de collaboration pour la période 2016-2018.

- Fondations et distinctions

Le Conseil examinera les rapports des groupes de sélection des prix ci-après qui doivent être décernés en 2016 : Prix de la Fondation Ihsan Dogramaci pour la santé de la famille, Prix Sasakawa pour la santé, Prix de la Fondation des Émirats arabes unis pour la santé, Prix Son Altesse le Sheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah pour la recherche dans les domaines des soins de santé destinés aux personnes âgées et de la promotion de la santé, et Prix Dr Lee Jong-wook pour la santé publique.

Le Conseil sera invité à approuver le rapport du Comité de la Fondation Dr A. T. Shousha et à examiner un rapport de la réunion de la Fondation Jacques Parisot, ainsi que les changements qu'il est proposé d'apporter aux Statuts de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé.

12.6 Ordre du jour provisoire de la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé et date, lieu et projet d'ordre du jour provisoire de la cent trente-neuvième session du Conseil exécutif

13. Questions relatives au personnel

13.1 Ressources humaines : rapport annuel

Le Secrétariat soumettra un rapport faisant le point sur la mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines à l'échelle de l'Organisation.

13.2 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

Un rapport contenant des informations détaillées sur les délibérations et les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2015, telles qu'elles ont été transmises à l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris celles qui ont trait à l'examen complet de l'ensemble des prestations du régime commun, sera soumis au Conseil pour examen. Le rapport comportera un lien vers le quarante et unième rapport de la Commission de la fonction publique internationale.

13.3 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel [s'il y a lieu]

Les amendements apportés par le Directeur général au Règlement du personnel sont soumis pour confirmation au Conseil en application de l'article 12.2 du Statut du personnel. Les amendements proposés au Statut du personnel sont présentés au Conseil pour examen, en vue de leur soumission à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.

13.4 Déclaration du représentant des Associations du personnel de l'OMS

14. Questions soumises pour information

14.1 Rapports des organes consultatifs

- Comités d'experts et groupes d'étude

En application de l'article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général soumet au Conseil pour examen un rapport sur les réunions des comités d'experts et groupes d'étude, comprenant un résumé des recommandations figurant dans les rapports des comités d'experts, et des observations quant à leur intérêt pour les politiques de santé publique et leurs répercussions pour les programmes de l'Organisation.

Dans un deuxième rapport, le Secrétariat donnera des précisions sur ces réunions et sur la composition des comités d'experts qui se sont réunis en 2015.

15. Clôture de la session

Note :

1. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les membres du Bureau se sont réunis avec le Directeur général par téléconférence le mardi 22 septembre pour examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la cent trente-huitième session du Conseil exécutif qui avait été communiqué aux États Membres le 18 juin 2015.

2. Concernant les points existants de l'ordre du jour, les membres du Bureau ont convenu ce qui suit :

- *de supprimer le point 6.2 – Rapport de la Commission OMS pour mettre fin à l'obésité de l'enfant – la Commission ayant besoin de plus de temps pour finaliser son rapport. À la place, une séance d'information aura lieu à l'heure du déjeuner au cours de la cent trente-huitième session du Conseil exécutif ;*

- *de déplacer le sous-point figurant sous le point 7.2 – Plan opérationnel pour faire avancer la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent – afin d'en faire un point distinct de l'ordre du jour sous la catégorie Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie, étant donné que le point de l'ordre du jour couvre un plus large éventail de questions liées à la santé ;*

- *dans l'intérêt d'une gestion efficace de l'ordre du jour, de renvoyer l'examen du point 7.5, Classification internationale des Maladies : informations actualisées sur la Onzième Révision, à une session ultérieure du Conseil exécutif ;*

- *de modifier le titre du point 9.1 comme suit : « Épidémie de maladie à virus Ebola 2014 et questions soulevées : suite donnée à la session extraordinaire du Conseil exécutif sur l'épidémie d'Ebola (résolution EBSS3.R1) et à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé (décision WHA68(10) » ;*

- *i) de modifier le titre du point 10.1, Personnels de santé, actuellement trop large, comme suit : « Personnels et services de santé » ; et ii) d'ajouter deux sous-points comme suit : « Projet de stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030 » et « Cadre pour des services de santé intégrés centrés sur la personne » ;*

- *d'adapter les titres des points 10.2 (Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle) et 12.1 (Plan de travail 2016-2017 pour l'évaluation et informations actualisées sur le plan de travail 2014-2015) pour les clarifier.*

3. Concernant les nouveaux points proposés, les membres du Bureau ont convenu :

- *d'accepter d'ajouter sous la section Questions administratives et juridiques de l'ordre du jour provisoire de la cent trente-huitième session du Conseil deux points proposés par le Secrétariat, à savoir : i) un point intitulé « Partenariats pour la santé hébergés par l'OMS » ;*[1] *et ii) un point intitulé « Processus d'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé », proposé pour appeler l'attention du Conseil sur un nombre de questions concernant le processus d'élection ;*

- *d'accepter d'ajouter à l'ordre du jour provisoire de la cent trente-huitième session du Conseil les nouveaux points suivants proposés par des États Membres : i) un point intitulé « Le problème mondial de la drogue sous l'angle de la santé publique, y compris dans le contexte de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial*

[1] Le point sur les partenariats pour la santé hébergés par l'OMS aurait dû être inscrit au projet d'ordre du jour provisoire de la cent trente-huitième session du Conseil exécutif conformément à la décision EB132(10), mais un oubli a fait que cela n'a pas été mentionné pendant la téléconférence.

de la drogue prévue pour 2016 » ; ii) un point intitulé « Relever les défis de la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière 2011-2020 : issue de la Deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière – Le temps des résultats » ; iii) un point intitulé « Rôle du secteur de la santé dans la gestion rationnelle des produits chimiques » ; iv) un point intitulé « Promotion de la santé des migrants » ; et v) un point intitulé « Suivi du rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement- prévision d'une réunion des États Membres à composition non limitée pour faire le point des progrès accomplis » ;

- *de faire figurer le nouveau point proposé intitulé « Stages » en tant que point supplémentaire au projet d'ordre du jour provisoire de la réunion de janvier 2016 du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, ce Comité étant mieux à même d'examiner le point ;*

- *de regrouper et d'accepter comme un nouveau point unique les deux points suivants proposés par les États Membres :*

 i) un point intitulé « Promouvoir la sécurité et l'accessibilité des médicaments pédiatriques »,

 ii) un point intitulé « Pénurie mondiale de médicaments » ;

- *de reporter à la session du Conseil de mai 2016 l'examen des nouveaux points intitulés : i) « Démence » ; ii) « Aides techniques pour les personnes handicapées » ; iii) « Élaboration d'une nouvelle résolution de l'Assemblée de la Santé et d'un plan d'action pour la prévention de la surdité et de la déficience auditive » ; et iv) « Santé et changement climatique ».*

 Dans le cas du point sur les aides techniques pour les personnes handicapées, il a été convenu qu'il faudrait plus de temps pour permettre des recherches et des processus consultatifs régionaux. Dans le cas des autres propositions, les membres du Bureau, tout en reconnaissant l'importance des questions concernées, ont convenu qu'il faudrait davantage de temps pour faire le bilan de la mise en œuvre des mandats existants ;

- *de renvoyer à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée de la Santé en mai 2016 l'examen d'un nouveau point proposé intitulé « Renforcer les synergies entre l'Assemblée mondiale de la Santé et la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac », étant donné que ce point suppose que des rapports soient soumis directement à l'Assemblée de la Santé ; il n'est pas nécessaire de l'ajouter à l'ordre du jour du Conseil étant donné que l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée de la Santé sera de toute façon examiné par le Conseil à sa session de janvier 2016 ;*

- *que, malgré l'importance du nouveau point intitulé « Les enfants sauvent des vies » dans le contexte de l'amélioration de la qualité des soins de santé et de la sécurité des patients, les travaux connexes devraient être menés à bien par d'autres moyens, y compris des séances d'information technique et des séminaires, car l'initiative a déjà reçu l'approbation officielle de l'Organisation et suit son cours.*

= = =